



**BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU
CAMBRESIS**

Première convocation en date du dix janvier deux mille vingt-deux, adressée en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le vingt janvier deux mille vingt-deux, les membres du Bureau du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis se sont réunis, à 10h30, en salle Matisse, Espace Cambresis, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY.

18 membres sont présents, le quorum est atteint.

Membres présents (18) :

1. Monsieur BASQUIN Alexandre, Vice-Président au Pays, Avesnes lez Aubert
2. Madame DEPRESZ Marie-José, Clary
3. Monsieur DHANEUS Michel, Saint-Martin-sur-Ecaillon
4. Monsieur DHERBECOURT Eddy, Awoingt
5. Madame DUBUIS Bernadette, Maurois
6. Monsieur DENOYELLE Jacques, Thun Lévêque
7. Monsieur LANGLAIS Marc, les Rues des Vignes
8. Madame LAMOURET Fernande, Flesquières
9. Monsieur MOMPACH Pascal, Vice-Président au Pays, Doignies
10. Madame MAROUZE Sylviane, Romeries
11. Monsieur NOBLECOURT Francis, Masnières
12. Monsieur PRETTRE Michel, Aubencheul au Bac
13. Monsieur QUONIOU Henri, Saint Souplet
14. Monsieur OLIVIER Jacques, Vice-Président au Pays, Bertry
15. Madame RIBES Laurence, Vice-Présidente au Pays, Montay
16. Monsieur RICHARD Jérémy, Troisvilles
17. Madame RINGEVAL Maryvone, Raillencourt Saint Olle
18. Monsieur TRANOY Sylvain, Président du Pays

Monsieur MESSIEN, Président du conseil de développement

Membres excusés

Membres du Bureau

Monsieur BRICOUT Frédéric, Caudry
Monsieur COQUELLE Guy, Proville
Monsieur DUEZ Pascal, Villers en Cauchies
Monsieur HENNEQUART Michel, Conseiller délégué au Pays, Mazinghien
Monsieur ESCARTIN Didier, Vice-Président au Pays, Escarmain
Monsieur MODARELLI Joseph, Le Cateau Cambresis
Monsieur IVANEC Bruno, Fontaine Notre Dame

Madame SAYDON Laurence, Cambrai
Madame RICHOMME Liliane, Caudry

Présidents des EPCI

Monsieur SAGNIEZ Paul, Solesmes, CCPS
Monsieur SIMEON Serge, Le Cateau Cambresis, CA2C
Monsieur SIEGLER Nicolas, Cambrai, CAC

Objet : Renouvellement Activité accessoire en Ressources Humaines « RH »

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires notamment son article 25 septies ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique notamment son titre II ;

Vu l'arrêté du 4 février 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires,

Le Président, Monsieur Sylvain TRANOY, expose au Bureau,

Le Pays a organisé une direction intérimaire de 6 mois avec Mme LEGUAY qui dispose d'une expérience de coordination dans la sphère ESS (cadre privé).

Mme DELBARRE, directrice des Ressources Humaines de la ville de Cambrai, dispose des compétences sur la réglementation et la législation sur les RH dans la fonction publique territoriale.

Un travail de mise à jour a été enclenché et reste à finaliser. Aussi, il est proposé de reconduire la mission « ressources humaines », en activité accessoire, qui apporte les compétences requises en matière de ressources humaines, dans le cadre de la fonction publique territoriale, en appui à la mission de coordination.

Il vous est proposé d'approuver le renouvellement d'une activité accessoire « ressources humaines » pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31/08/2022, moyennant une rémunération compensatrice et autoriser le Président à signer tous documents s'y affèrent

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide de renouveler l'activité accessoire en matière de réglementation statutaire et gestion des carrières, pour une durée 6 mois, jusqu'au 31/08/2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Sylvain TRANOY



Publié le - 7 FEV. 2022
Certifié exécutoire le - 7 FEV. 2022